

14556/17

(OR. en)

PRESSE 63
PR CO 63

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3577e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 20 et 21 novembre 2017

Présidents

Mailis Reps

Ministre estonienne de l'éducation et de la recherche

Indrek Saar

Ministre estonien de la culture

P R E S S E

TABLE DES MATIÈRES¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE.....	5
Corps européen de solidarité.....	5
Animation socio-éducative intelligente	5
Les questions qui préoccupent les jeunes et les solutions possibles	6
Divers	6
– Nouveau récit sur l'Europe	6
– Programme de travail de la prochaine présidence	7
ÉDUCATION	8
Le développement des écoles et un enseignement d'excellence	8
Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur	8
Suivi des diplômés	9
Compétences et enseignement et formation professionnels	9
Divers	10
– Sommet de Göteborg.....	10
– Sommet sur l'éducation.....	10
– Promouvoir des valeurs communes par l'éducation, la formation et l'apprentissage non formel	11
– Programme de travail de la prochaine présidence	11

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUDIOVISUEL/CULTURE	12
Promotion de l'accès à la culture par des moyens numériques	12
Le rôle de la culture dans la construction de sociétés cohésives en Europe	12
Divers	13
– Sommet de Göteborg	13
– Groupe des Amis de la présidence - Approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales	14
– Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels - Traité ouvert à la signature (Nicosie, 19 mai 2017)	14
– La défense du patrimoine culturel dans les zones de crise, le rôle de l'Union européenne	14
– Règlement concernant l'importation de biens culturels - participation active du point de vue de la politique culturelle	15
– Refonder l'Europe par la culture	15
– Mobilité des artistes	15
– Révision de la directive "Services de médias audiovisuels" (SMA)	15
– Maison de l'histoire européenne à Bruxelles	16
– Programme de travail de la prochaine présidence	16
SPORTS	17
Rôle des entraîneurs dans la société	17
Dialogue structuré de l'UE sur le sport	17
Principaux défis auxquels le sport est confronté au 21 ^e siècle	18
Divers	18
– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	18
– Soutenir la trêve olympique durant les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang	19
– Conférence mondiale de 2019 sur le dopage dans le sport	19
– Programme de travail de la prochaine présidence	19

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec l'Arménie	20
– Relations entre l'Union africaine et l'Union européenne	20
– Mesures restrictives - intégrité territoriale de l'Ukraine	20
– EUAM Ukraine	20
– Union pour la Méditerranée	21

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– EUBAM Libya	21
---------------------	----

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Nouveau rôle des organismes de certification concernant les dépenses de la PAC	21
--	----

AGRICULTURE

– Conseil oléicole international - position de l'UE	22
---	----

ENVIRONNEMENT

– Label écologique de l'UE	22
----------------------------------	----

TRANSPORTS

– Réseaux d'infrastructures de transport	23
--	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE

Corps européen de solidarité

Le Conseil a arrêté sa position (orientation générale) sur un projet de règlement relatif au corps européen de solidarité (CES).

Le règlement vise à renforcer la cohésion, la solidarité et la démocratie en Europe en offrant aux jeunes la possibilité de participer comme volontaire (bénévole), comme stagiaire ou comme salarié à des projets utiles dans toute l'Europe.

Le texte approuvé ouvre le CES aux jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant dans un État membre de l'Union européenne, un pays en voie d'adhésion, candidat ou candidat potentiel, un pays de l'AELE ou de l'EEE, la Suisse ou un pays relevant de la politique européenne de voisinage.

Le budget global du CES proviendra à 100 % de redéploiements relevant de la rubrique 1a, c'est-à-dire de divers programmes existants.

[Corps européen de solidarité: le Conseil se met d'accord sur une orientation générale](#)

Animation socio-éducative intelligente

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'animation socio-éducative intelligente (doc. [13593/17](#)). Les conclusions soulignent qu'il importe de lancer des actions intelligentes et constructives afin de soutenir le développement de compétences numériques et d'outils sûrs permettant de prévenir et de gérer les risques de l'ère numérique pour les jeunes, mais aussi de leur donner les moyens d'agir à travers les médias et les technologies numériques, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et d'en faire des citoyens actifs.

Les questions qui préoccupent les jeunes et les solutions possibles

Les ministres de la jeunesse ont tenu un débat d'orientation intitulé "Quelle suite ? Les questions qui préoccupent les jeunes et l'action qui pourrait être menée au niveau européen pour y répondre".

La présidence a souligné que le fait de soutenir et d'impliquer les jeunes est une question qui figure en bonne place dans l'ordre du jour politique actuel de l'Union européenne.

Certains des points évoqués au cours du débat ont été les suivants:

- un large éventail de questions revêtent une importance cruciale pour les jeunes. On citera à titre d'exemple les migrations et leurs effets sur les jeunes, un travail décent (emploi), une éducation de qualité, les défis que posent les médias sociaux et le monde en ligne, les problèmes de santé mentale et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent;
- le projet Erasmus + - ainsi que d'autres initiatives européennes - connaît un grand succès. Il convient de continuer à le maintenir et à le développer;
- de nouveaux moyens de consulter les jeunes - non seulement les jeunes qui sont affiliés à une organisation, mais aussi les jeunes défavorisés - doivent être mis en place. Une solution possible consisterait à recourir à la participation en ligne et aux médias sociaux;
- les deux principaux défis qui se posent à l'Union européenne sont la participation effective des jeunes et la citoyenneté active, d'une part, et l'emploi, d'autre part.

Pour élargir le débat, un fil Twitter en direct a été ouvert, afin que les jeunes Européens puissent exprimer leur avis et leurs préoccupations. Les jeunes ont évoqué un certain nombre de questions, notamment le vote pour les jeunes de 16-17 ans et la situation critique dans laquelle se trouvent les jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET).

Divers

- *Nouveau récit sur l'Europe*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission, qui a présenté les résultats du projet "Nouveau récit sur l'Europe" qui touche à sa fin (doc. [13884/17](#)).

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation bulgare sur les grandes priorités de sa présidence dans le domaine de la jeunesse pour les six mois à venir. Ils axeront leurs travaux sur les points suivants:

- finalisation du Corps européen de solidarité;
- le rôle des jeunes pour ce qui est de renforcer la résilience et d'assurer l'égalité démographique;
- les jeunes, la paix et la sécurité.

ÉDUCATION

Le développement des écoles et un enseignement d'excellence

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le développement des écoles et un enseignement d'excellence. (doc. [13538/17](#))

Dans ces conclusions, le Conseil souligne qu'il importe d'assurer une éducation de qualité élevée et inclusive pour tous, de renforcer l'autonomie des enseignants et des chefs d'établissement et de se réorienter vers une gouvernance plus efficace, plus équitable et plus efficiente. Il y invite également la Commission à soutenir les États membres et à compléter les mesures qu'ils prennent.

Ces conclusions s'inscrivent dans le prolongement de la communication de la Commission du 30 mai 2017 intitulée "Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie", dans laquelle la Commission rappelle qu'investir dans les jeunes est une priorité essentielle pour l'UE.

Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur

Le Conseil a adopté des conclusions sur une nouvelle stratégie en faveur de l'enseignement supérieur. Ces conclusions font apparaître la nécessité pour les personnes hautement qualifiées d'assurer la prospérité future de l'Europe. L'objectif général est de moderniser l'enseignement supérieur afin qu'il s'adapte à un monde en mutation rapide. (doc. [13539/17](#))

Dans ces conclusions, le Conseil invite les États membres à se concentrer sur un ensemble de mesures qui s'articulent autour de quatre domaines: favoriser l'excellence dans le développement des compétences, répondre aux besoins d'un corps étudiant de nature diverse et soutenir le personnel universitaire, contribuer à l'innovation dans l'ensemble de l'économie et promouvoir l'efficacité et développer encore l'assurance qualité dans le système d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, il invite la Commission à prendre pleinement en compte ces conclusions pour élaborer ses propositions concernant le futur cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation, le programme de l'UE pour l'éducation et la formation après 2020 et d'autres instruments financiers.

Ces conclusions s'inscrivent dans le prolongement de la communication de la Commission du 30 mai 2017 intitulée "Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur".

Suivi des diplômés

Le Conseil a adopté une recommandation relative au suivi des diplômés. (doc. [13361/17](#))

Cette recommandation vise à encourager et à aider les États membres à améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur ce que font les diplômés après avoir quitté l'enseignement supérieur ou l'enseignement et la formation professionnels. Le Conseil y incite les États membres à mettre au point des systèmes nationaux de suivi et à améliorer la coopération afin de faciliter la comparaison entre les données provenant de différents pays.

Le suivi des activités des diplômés à l'issue de leur parcours d'éducation et de formation peut aider à comprendre les causes des problèmes d'employabilité des diplômés et à trouver des solutions. Il peut également contribuer à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et aider les étudiants à faire des choix éclairés quant à leurs études.

La proposition de recommandation du Conseil a été présentée par la Commission dans le cadre de sa communication du 30 mai 2017 intitulée "Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'enseignement supérieur".

Compétences et enseignement et formation professionnels

En délibération publique, les ministres ont débattu de l'avenir des compétences et de l'évolution du rôle de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP).

La présidence a également invité un intervenant extérieur, M. Risto Maëots, directeur général de l'entreprise estonienne Magnetic MRO, à introduire le sujet. Cet orateur a indiqué que l'enseignement et la formation professionnels étaient confrontés à plusieurs défis, notamment leur faible popularité parmi les jeunes, la souplesse et la longueur des programmes d'études et la coordination avec les partenaires concernés.

Les ministres ont ensuite évoqué plusieurs points, notamment:

- la nécessité de veiller à ce que l'enseignement et la formation professionnels soient basés sur les compétences et fournissent les compétences générales requises;
- l'intégration de nouvelles méthodes et possibilités numériques à l'enseignement et à la formation professionnels;
- la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et la nécessité de favoriser la souplesse et la perméabilité du système éducatif;

- la sensibilisation des jeunes à l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels;
- la participation de tous les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnels, y compris le secteur privé ainsi que les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur;
- le partage des meilleures pratiques et le renforcement du programme Erasmus+ après 2020.

[Document de réflexion](#)

Divers

– *Sommet de Göteborg*

Le secrétaire général du Conseil de l'UE a informé les ministres de la teneur des discussions qui ont eu lieu pendant le déjeuner de travail des dirigeants consacré à l'éducation et à la culture, qui s'est tenu le 17 novembre 2017 au cours du sommet de Göteborg. Lors de ce débat, les dirigeants ont examiné comment intensifier les efforts de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Les dirigeants ont débattu d'idées concrètes destinées à faire avancer le programme de l'UE en matière d'éducation et de culture, telles que l'intensification de la mobilité et des échanges pour les jeunes Européens, un réseau d'universités européennes, l'importance de l'apprentissage des langues et la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement secondaire.

– *Sommet sur l'éducation*

La Commission a fourni des informations complémentaires concernant le sommet sur l'éducation, qui se tiendra à Bruxelles le 25 janvier 2018. Le sommet sera axé sur les inégalités et la maîtrise insuffisante des compétences de base, qui est perçue comme un défi majeur pour l'UE. Le sommet s'articulera autour des thèmes suivants: compétences de base et éducation inclusive, investissements intelligents dans l'éducation et compétences requises pour les décennies à venir.

Le sommet réunira plus de 400 participants, en particulier les ministres de l'éducation des États membres, des orateurs de premier plan au niveau mondial et des représentants des principaux acteurs, par exemple des enseignants, des apprenants et des parents, des chercheurs, des entreprises et la société civile.

– ***Promouvoir des valeurs communes par l'éducation, la formation et l'apprentissage non formel***

La Commission a informé le Conseil de sa prochaine proposition en vue d'une recommandation du Conseil sur l'éducation inclusive et la promotion des valeurs communes par l'éducation, la formation et l'apprentissage non formel. Cette proposition, qui devrait être publiée au début de 2018, constitue un suivi européen de la déclaration de Paris du 17 mars 2015 sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination au moyen de l'éducation.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation bulgare sur les grandes priorités de sa présidence dans le domaine de l'éducation. Parmi ses priorités figurent notamment:

- Erasmus+: évaluation à mi-parcours et définition des orientations concernant l'avenir du programme.
- Investissement dans les compétences numériques et la connectivité.
- Éducation et formation 2020: nouveaux mandats des groupes de travail participant au cadre européen pour l'éducation et la formation pour la période 2018-2020.
- Valeurs communes de l'UE par l'éducation: adoption d'une recommandation.
- Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - révision d'une recommandation.

AUDIOVISUEL/CULTURE

Promotion de l'accès à la culture par des moyens numériques

Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de l'accès à la culture par des moyens numériques (doc. [12980/17](#)).

Dans ses conclusions, le Conseil reconnaît l'importance du passage au numérique pour le secteur culturel et souligne les possibilités offertes par les nouvelles technologies, notamment pour mieux cibler les publics existants et en toucher de nouveaux.

Afin que ce potentiel soit pleinement exploité, il encourage les organisations culturelles à s'ouvrir au développement des technologies numériques et à l'élargissement du public numérique et à faire de la dimension numérique une partie intégrante de leur fonctionnement. Parmi les moyens d'y parvenir, on citera la collaboration et l'échange de connaissances, d'informations et de bonnes pratiques ainsi que la collecte de données sur les publics numériques.

Il recommande aussi de tirer parti du fait que 2018 sera l'Année européenne du patrimoine culturel pour promouvoir l'accès du public au patrimoine numérique et améliorer la participation à la culture.

L'accès à la culture est l'une des principales priorités du programme de travail (2015-2018) du Conseil en faveur de la culture. Dans les conclusions, les États membres sont invités à se pencher sur la question de l'élargissement du public cible à l'aide de moyens numériques, y compris lors de la conception d'un nouveau programme de travail du Conseil en faveur de la culture.

Le rôle de la culture dans la construction de sociétés cohésives en Europe

En délibération publique, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la manière dont la culture et les organisations culturelles peuvent contribuer à rendre les sociétés européennes plus cohésives.

La discussion a été introduite par une intervenante externe, M^{me} Helen Sildna (entrepreneuse créative et activiste sociale estonienne), dont l'exposé a porté sur la manière dont le secteur culturel peut devenir et rester socialement responsable et être un partenaire solide pour les villes, les États et les communautés.

D'une manière générale, les ministres sont convenus que les politiques culturelles sont de nature à renforcer le sentiment d'appartenance et la participation civique, permettant ainsi de bâtir des ponts et de faire face aux tendances dangereuses comme le populisme, le nationalisme et l'extrémisme. Ils ont plus particulièrement débattu des bonnes pratiques au niveau national et de ce qui peut être fait de manière conjointe au niveau européen afin de renforcer les activités nationales, ainsi que du rôle spécifique que jouent les organisations culturelles et les organisations responsables du patrimoine.

De nombreux ministres ont souligné le rôle que joue la culture pour inclure différents groupes et ont fait ressortir le potentiel que représentent la numérisation et les nouvelles technologies pour s'assurer que l'offre culturelle touche davantage de personnes. Les ministres ont été nombreux à convenir que l'Année européenne du patrimoine culturel qui se déroulera en 2018 aurait un rôle essentiel.

Certaines délégations ont également demandé plus d'ambition au niveau de l'UE, plaidant pour que des financements adéquats soient alloués à la culture au cours de la prochaine période budgétaire.

Divers

– Sommet de Göteborg

Le directeur général chargé de l'éducation au Conseil de l'UE a communiqué aux ministres des informations sur les discussions qui ont eu lieu lors du sommet de Göteborg, le 17 novembre 2017. Il a plus particulièrement mentionné les discussions qui ont eu lieu pendant le déjeuner de travail des dirigeants, présidé par M. Donald Tusk, président du Conseil européen, qui ont porté sur les moyens d'intensifier les efforts de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Les dirigeants ont débattu d'idées concrètes destinées à faire avancer le programme de l'UE en matière d'éducation, telles que:

- l'intensification de la mobilité et des échanges pour les jeunes européens, notamment grâce à un projet Erasmus renforcé;
- la création d'un réseau d'universités européennes;
- une plus grande importance accordée à l'apprentissage des langues;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement secondaire;
- la promotion de la mobilité et de la participation des étudiants par l'intermédiaire d'une carte d'étudiant de l'UE.

Le débat sur l'éducation et la culture s'inscrit dans le cadre du programme des dirigeants, qui a été examiné par les membres du Conseil européen le 20 octobre 2017 et a recueilli un soutien unanime. L'objectif de ce programme de travail concret est d'orienter l'action de l'UE au cours des deux prochaines années.

– ***Groupe des Amis de la présidence - Approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales***

La présidence a communiqué des informations sur les travaux du groupe des Amis de la présidence concernant une approche stratégique de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales, qui a été élaborée afin de suivre les recommandations qui figurent dans les conclusions du Conseil adoptées par le Conseil EJCS en mai 2017. Le groupe des Amis de la présidence a été créé pour faire office de plateforme transsectorielle en vue d'élaborer une approche stratégique dans le domaine des relations culturelles internationales et s'est réuni trois fois jusqu'à présent. La présidence estonienne a poursuivi les efforts entamés par la présidence maltaise et a axé ses travaux sur la protection et l'importance du patrimoine culturel. Ce choix a également été influencé par le fait que 2018 sera l'Année européenne du patrimoine culturel.

– ***Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels - Traité ouvert à la signature (Nicosie, 19 mai 2017)***

La délégation chypriote a communiqué au Conseil des informations sur les initiatives consacrées dans la "convention de Nicosie". La convention a pour objectif de renforcer le cadre juridique de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en définissant des infractions contre des biens culturels et en favorisant la coopération judiciaire internationale.

La convention ayant été ouverte à la signature le 19 mai 2017, dans le cadre de la présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la délégation chypriote a profité de l'occasion pour encourager l'UE et ses États membres à envisager d'y adhérer.

– ***La défense du patrimoine culturel dans les zones de crise, le rôle de l'Union européenne***

La délégation italienne a attiré l'attention des ministres sur la question de la défense du patrimoine culturel dans les zones de crise. Plus particulièrement, l'Italie a rendu compte des initiatives en cours au sein de l'UNESCO et des Nations unies et visant à protéger le patrimoine culturel en danger et à lutter contre le trafic illicite de biens culturels.

La délégation italienne a également plaidé pour que l'Union européenne joue un rôle renforcé et plus intégré en matière de protection du patrimoine culturel dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune et pour l'introduction d'une forte composante culturelle dans toutes les missions de maintien de la paix de l'UE.

– ***Règlement concernant l'importation de biens culturels - participation active du point de vue de la politique culturelle***

La délégation allemande a informé le Conseil sur l'état d'avancement de la proposition de la Commission sur l'importation de biens culturels. Elle a notamment exprimé des réserves sur certains aspects de la proposition qui rendraient l'importation de biens culturels dans l'UE trop facile, même si leur origine licite était mise en question. L'Allemagne a plus particulièrement demandé aux ministres de la culture de participer de manière active aux négociations sur la proposition, en étroite coordination avec leurs homologues responsables du dossier au sein du Conseil "Compétitivité".

– ***Refonder l'Europe par la culture***

La délégation française a partagé avec le Conseil le fruit des réflexions des ministres européens de la culture qui ont eu lieu à l'occasion de la rencontre intitulée "Refonder l'Europe par la culture", organisée par la ministre française de la culture le 11 octobre 2017 en marge de la Foire du livre de Francfort.

Cet événement a permis aux ministres d'échanger sur des initiatives concrètes susceptibles d'incarner l'ambition d'une Europe des citoyens refondée grâce à la culture, et d'aborder les réponses que les politiques européennes peuvent apporter aux défis liés à la création et à la diversité culturelle à l'ère numérique.

– ***Mobilité des artistes***

La Commission a informé le Conseil des problèmes spécifiques rencontrés par les artistes de l'UE cherchant à se produire et à partir en tournée aux États-Unis. Ces problèmes portent notamment sur les coûts, délais et refus liés aux visas et résultent, d'après la Commission, d'une interprétation et d'une mise en œuvre divergentes des règles existantes par les différents agents américains. La Commission a également esquissé des pistes possibles afin de remédier à la situation et a encouragé les ministres à coopérer avec la Commission pour trouver des solutions pratiques qu'ils pourraient suggérer au gouvernement américain à l'avenir.

– ***Révision de la directive "Services de médias audiovisuels" (SMA)***

La présidence a donné au Conseil des informations actualisées sur l'état des négociations avec le Parlement européen concernant la révision de la directive "Services de médias audiovisuels" (SMA), qui contient des dispositions applicables à la coordination européenne des législations nationales relatives à tous les médias audiovisuels, qu'il s'agisse des émissions de télévision classiques ou des services payants.

La directive SMA a été introduite en 2010 afin de créer un marché unique pour la libre circulation des œuvres audiovisuelles et repose sur le principe du pays d'origine, selon lequel les prestataires de services ne sont soumis qu'aux règles applicables dans leur pays d'origine. Dans le même temps, la directive cherche à garantir la protection de l'intérêt public général, notamment la protection des mineurs, le pluralisme des médias, la diversité culturelle et la protection des consommateurs.

Compte tenu de l'évolution technologique rapide, la Commission a proposé une révision de la directive SMA en mai 2016, sur laquelle le Conseil a dégagé une orientation générale lors de la session du Conseil EJCS du 23 mai. Depuis lors, quatre trilogues ont eu lieu et un cinquième trilogue informel est provisoirement prévu pour le 28 novembre.

– ***Maison de l'histoire européenne à Bruxelles***

La délégation polonaise a attiré l'attention du Conseil sur ce qu'elle considère comme des exemples d'informations inexactes données dans le cadre de l'exposition à la Maison de l'histoire européenne.

Elle a également informé les ministres d'une lettre adressée par le vice-président du Conseil des ministres et ministre de la culture et du patrimoine national de la République de Pologne, M. Piotr Gliński, au président du Parlement européen, M. Antonio Tajani. Dans cette lettre, M. Gliński exprime les préoccupations de la Pologne à l'égard de l'exposition et l'espoir que le Parlement européen, à l'initiative duquel a été créée la Maison de l'histoire européenne, serait en mesure de vérifier le contenu de l'exposition.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le ministre bulgare de la culture, M. Boil Banov, a présenté le programme de la présidence bulgare pour le premier semestre de 2018 dans le domaine de l'audiovisuel et de la culture. Il a notamment mis l'accent sur:

- la révision de la directive SMA, dans l'objectif de parvenir à un accord politique avec le Parlement européen;
- l'adoption de conclusions du Conseil sur le patrimoine culturel;
- la poursuite des travaux du groupe des Amis de la présidence concernant une approche stratégique dans le domaine des relations culturelles internationales;
- la proposition de règlement modifiant le règlement (UE) n° 1295/2013 établissant le programme "Europe créative".

SPORTS

Rôle des entraîneurs dans la société

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rôle des entraîneurs dans la société (doc.[13433/17](#)).

Dans ces conclusions, le Conseil souligne le rôle central joué par les entraîneurs pour ce qui est de superviser les activités sportives, ainsi que l'élargissement de leur domaine d'activité au cours de ces dernières années.

À l'heure actuelle, mettre l'accent sur les performances sportives n'est que l'un des aspects de la fonction d'un entraîneur, dont on attend désormais qu'il joue aussi un rôle dans le développement de compétences non techniques et de valeurs qui sont importantes dans les sociétés contemporaines. Les entraîneurs peuvent également avoir un rôle important dans le renforcement du capital humain et social et avoir ainsi un impact positif sur le développement personnel et l'éducation des jeunes athlètes. Ils peuvent en outre contribuer à développer et promouvoir des sociétés cohésives, en ce qu'ils travaillent au quotidien avec des personnes issues de différents horizons ethniques et culturels. Cela favorise le renforcement de la solidarité, de la tolérance et du respect mutuel entre différents groupes et communautés.

Le Conseil invite les États membres, dans ses conclusions, à mettre en place les cadres appropriés permettant de soutenir les efforts déployés par les entraîneurs pour acquérir des aptitudes et des compétences supplémentaires qui correspondent aux attentes de la société actuelle.

Ces conclusions s'inscrivent dans le prolongement direct du plan de travail en faveur du sport pour 2017-2020, adopté en mai 2017, qui encourage les initiatives stratégiques visant à faire en sorte que le sport ait un impact positif sur la société.

Dialogue structuré de l'UE sur le sport

Le Conseil a adopté une résolution visant à développer le dialogue structuré de haut niveau de l'UE qui existe entre les institutions de l'UE, les autorités des États membres et le mouvement sportif (doc.[13432/17](#)).

Le plan de travail en faveur du sport pour 2017-2020 invite le Conseil à envisager de procéder à une évaluation du dialogue structuré avec le mouvement sportif. Sur cette base, la résolution souligne notamment qu'il importe d'introduire davantage de souplesse dans l'organisation du dialogue structuré sur le sport, de façon à mieux faire correspondre le format et le niveau de ses réunions aux besoins et aux possibilités des présidences de l'UE. Elle encourage également les participants au dialogue structuré à mener des discussions plus concrètes au niveau exécutif.

Les grandes lignes du dialogue structuré de l'UE sur le sport ont été exposées dans une résolution de novembre 2010. Les directeurs des sports et les délégués des États membres ont discuté du concept actuel de ce dialogue et des moyens de l'améliorer lors d'une réunion informelle qui s'est tenue à Tallinn le 12 juillet 2017.

Principaux défis auxquels le sport est confronté au 21^e siècle

Dans le prolongement de l'adoption, en mai 2017, du plan de travail en faveur du sport pour 2017-2020, les ministres ont débattu de la façon dont le rôle du sport a évolué dans la société européenne au cours des dernières décennies et sur la manière dont l'UE et les gouvernements nationaux pourraient améliorer leur coopération pour mieux répondre aux défis qui se posent à l'heure actuelle dans ce domaine (doc. [13549/17](#)). M. Thomas Bach, président du Comité international olympique (CIO), a participé au débat.

Si le sport n'est plus considéré comme une simple activité de loisir, mais qu'il est reconnu comme un vecteur économique d'emploi et de croissance, le secteur fait face à d'importantes menaces, telles que le trucage de matchs, la corruption, le dopage et la violence tant sur le terrain qu'en dehors, qui nécessitent une coopération entre les gouvernements de l'UE et le mouvement sportif.

Les ministres ont insisté sur l'importance d'un renforcement du dialogue structuré entre les gouvernements et les mouvements sportifs et d'un échange de bonnes pratiques entre les États membres, dans le but de s'attaquer aux défis qui se posent actuellement dans le domaine du sport. Ils ont souligné qu'il était important de promouvoir l'intégrité du sport par la bonne gouvernance, la transparence et la crédibilité des instances concernées. Ils ont reconnu le rôle crucial joué par le sport dans la construction de sociétés cohésives et inclusives. Ils ont insisté sur la nécessité de donner un accès le plus large possible à la pratique du sport et de promouvoir des valeurs éthiques communes dans ce contexte.

Divers

– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)

Le Conseil a été informé par les représentants de l'UE (ministres des sports de BE, BG et RO) des résultats des réunions de l'AMA qui se sont tenues à Séoul les 15 et 16 novembre 2017.

Ces réunions ont essentiellement porté sur le budget, la bonne gouvernance de l'AMA, le processus de révision du code de l'AMA et le respect de ce code.

L'Agence mondiale antidopage (www.wada-ama.org), créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Parmi ses principales tâches figurent la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage.

Un nouveau Code mondial antidopage a été approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui s'est tenue à Johannesburg en novembre 2013. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

– ***Soutenir la trêve olympique durant les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang***

La délégation grecque a attiré l'attention sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 13 novembre, qui appelle à une trêve olympique, c'est-à-dire la cessation des hostilités qui débute sept jours avant l'ouverture des Jeux olympiques et qui prend fin sept jours après la clôture des Jeux paralympiques, dans le but de garantir un accès sûr et sans entrave aux Jeux. Elle a souligné qu'il était important de promouvoir le développement communautaire et la paix grâce au sport, dans la perspective des Jeux olympiques qui se tiendront à Pyeongchang du 9 au 25 février 2018, et que l'UE devrait jouer un rôle de premier plan à cet égard.

– ***Conférence mondiale de 2019 sur le dopage dans le sport***

La délégation polonaise a informé les ministres de la conférence mondiale de 2019 sur le dopage dans le sport, qui aura lieu en Pologne, à Katowice, en novembre 2017 (doc. [14077/17](#)). Les discussions qui seront menées lors de cette conférence porteront sur des questions fondamentales pour le fonctionnement du système mondial antidopage. Un nouveau Conseil de fondation de l'AMA sera élu et les modifications apportées au Code mondial antidopage seront approuvées.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des principales priorités de la présidence bulgare dans le domaine du sport pour les six mois à venir, en particulier:

- la promotion des valeurs européennes grâce au sport;
- la lutte contre le dopage dans le sport, en particulier dans le cadre de la révision du code de l'AMA;
- le sport pour tous en tant qu'outil d'intégration et que passerelle entre tradition et innovation.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec l'Arménie

Le Conseil a adopté une décision autorisant la signature et l'application provisoire de l'accord de partenariat global et renforcé entre l'UE et l'Arménie.

[Texte de l'accord](#)

[Relations UE-Arménie \(fiche d'information\)](#)

[Sommet du Partenariat oriental, 24/11/2017](#)

Relations entre l'Union africaine et l'Union européenne

Le Conseil a approuvé la signature d'un protocole d'accord entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) concernant la paix et la sécurité.

[5^e sommet Union africaine - UE, 29-30/11/2017](#)

Mesures restrictives - intégrité territoriale de l'Ukraine

Le Conseil a ajouté une personne à la liste des personnes visées par des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Le nom de la personne concernée est publié au Journal officiel du 22 novembre 2017.

EUAM Ukraine

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission de conseil de l'UE (EUAM) en Ukraine jusqu'au 31 mai 2019 et a approuvé un budget de 32 millions d'euros pour les 18 prochains mois.

Voir le [communiqué de presse](#)

Union pour la Méditerranée

Le Conseil a ajouté la position de l'UE et de ses États membres en vue de la 4^e conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui se tiendra au Caire le 27 novembre 2017.

[Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

EUBAM Libya

Le Conseil a approuvé un budget de 31,2 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2018 en ce qui concerne EUBAM Libya.

Dans le cadre de l'approche globale de l'UE en faveur de la transition vers une Libye démocratique, stable et prospère, l'EUBAM Libya est chargée de planifier une éventuelle future mission européenne de conseil et de renforcement des capacités dans les domaines de la justice pénale, de la migration, de la sécurité des frontières et de la lutte contre le terrorisme.

Une éventuelle future mission civile en Libye devrait s'employer en particulier à régler les aspects répressifs de la lutte contre la migration clandestine, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, tout en encourageant une action à plus long terme sur la réforme du secteur de la sécurité, y compris la gouvernance. La mission serait conduite à la demande des autorités libyennes légitimes, qui devraient y adhérer pleinement.

La capacité de planification civile coopère étroitement avec la Mission d'appui des Nations unies en Libye et contribue aux efforts déployés par celle-ci.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Nouveau rôle des organismes de certification concernant les dépenses de la PAC

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport de la Cour des comptes européenne intitulé "Nouveau rôle des organismes de certification concernant les dépenses de la PAC: une avancée vers un modèle de contrôle unique, malgré d'importantes faiblesses à surmonter", qui figurent dans le document 10709/17.

AGRICULTURE

Conseil oléicole international - position de l'UE

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil des membres du Conseil oléicole international (COI).

Le Conseil des membres doit adopter des décisions modifiant les normes commerciales applicables aux huiles d'olive et aux huiles de grignons d'olive lors de la 106^e session du Conseil des membres du Conseil oléicole international ("COI"), du 21 au 24 novembre 2017. Les décisions qui doivent être adoptées auront une influence particulière sur les normes de commercialisation concernant l'huile d'olive adoptées par la Commission en application de l'article 75 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Le COI est une organisation intergouvernementale internationale s'occupant des questions relatives à l'huile d'olive et aux olives de table. Il a été créé en 1959 en Espagne, sous les auspices des Nations unies. Le Conseil contribue au développement durable et responsable de l'oléiculture et il offre un cadre mondial pour étudier les questions en rapport avec l'élaboration de politiques et s'attaquer aux défis actuels et futurs. L'UE est membre du COI.

ENVIRONNEMENT

Label écologique de l'UE

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission modifiant la [décision 2009/300/CE](#) en ce qui concerne le contenu et la période de validité des critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE aux téléviseurs (doc. [12412/17](#) + [ADD1](#)).

Le critère des "économies d'énergie" figurant dans la décision 2009/300/CE a été mis à jour afin de veiller à ce que le label écologique de l'UE soit attribué à des produits efficaces sur le plan énergétique.

La période de validité des critères écologiques actuellement définis pour la catégorie de produits "téléviseurs" et des exigences en matière d'évaluation et de vérification correspondantes expire le 31 décembre 2017. Elle sera désormais prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 afin de prévoir suffisamment de temps pour la révision des critères après l'adoption des nouvelles exigences proposées en matière d'étiquetage énergétique et d'écoconception.

La décision de la Commission est soumise à la procédure dite de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Le label écologique de l'UE aide les consommateurs à identifier les produits et services qui ont une incidence réduite sur l'environnement pendant toute leur durée de vie, de l'extraction des matières premières à la production, l'utilisation et l'élimination. Il s'agit d'un label volontaire promouvant l'excellence environnementale.

TRANSPORTS

Réseaux d'infrastructures de transport

Le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations sur des accords de haut niveau entre l'UE et les pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine) sur les réseaux d'infrastructures de transport.
